

DEPARTEMENT de l'ISERE

Séance du lundi 12 décembre 2022

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants: 6

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Christian CHARLES,

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Présents : Christian CHARLES, Yves PELLISSIER, Bernard BARET, Marie-Christine BIOTEAU, Bertrand FELICI, Corinne PELLISSIER

Votes Pour : 6

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés:

Excusés: Stéphanie BUNINO

Absents:

Secrétaire de séance: Yves PELLISSIER

Objet: Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 - DE_2022_020

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Autorise Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 dans l'attente du vote du budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire



RF

Préfecture de l'Isère

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/01/2023

038-213804289-20221212-DE_2022_020-DE